

Avis d'enquête publique en vue de constituer les zones de prévention des prises d'eau souterraine

Objet : Constitution des zones de prévention rapprochées et éloignées des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Source de la Haute Volette » et « Hosseumont 3 & 4 ».

| Commune | Nom de l'ouvrage | Code de l'ouvrage | Parcelles cadastrales | | |
|---------|----------------------|-------------------|-----------------------|---------|---------|
| Etalle | Hosseumont 3 | 71/2/3/001 | Div.1 | Sect. C | n°2567F |
| Etalle | Hosseumont 4 | 71/2/3/002 | Div.1 | Sect. C | n°2567F |
| Etalle | Source Haute Volette | 71/2/2/002 | Div.1 | Sect. C | n°2553M |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, notamment en son article R.161§1^{er}.

Le dossier peut être consulté à **partir 04/10/2021 jusqu'au 05/11/2021**, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ou sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Marquet au 063/45.01.25 ou par mail marie-valerie.marquet@etalle.be

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|---|---|
| 28/09/2021 | 04/10/2021 | 05/11/2021 11h30 Adm. communale de et à Etalle | Administration communale Rue du Moulin, 15 6740 Etalle |

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre I du Code de l'Environnement, plan et programme de catégorie B. La durée de cette enquête est de 30 jours.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès de la Direction des Eaux Souterraines – Madame Lagard – Tél. 04/224.58.52 – celine.lagard@spw.wallonie.be

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Etalle, le 23/09/2021.

Le Bourgmestre,
H. Thiry